

**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE****SECRETARIAT PERMANENT****PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
DES INFRASTRUCTURES LOCALE (PDIL2)****AVIS A MANIFESTATION D'INTERET  
POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 2 DU PROJET  
DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – PHASE 2 (PDIL 2)**

<b>Date de publication</b>	:	<b>08 mai 2019</b>
<b>Financement</b>	:	<b>BIRD</b>
<b>Identification</b>	:	<b>P151077</b>
<b>N° Accord de Prêt</b>	:	<b>8564-GA</b>
<b>No. de référence</b>	:	<b>AMI/05-2019/UCP</b>

Le Gouvernement Gabonais finance avec l'appui de la Banque Mondiale un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales-phase 2 (PDIL2) dont la première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet est exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public Pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE).

Le PDIL 2 a pour objectifs principaux (i) d'améliorer les infrastructures des quartiers précaires des villes cibles qui sont essentiellement les neuf (9) capitales provinciales à savoir : Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou et (ii) de Renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation. Ce projet est organisé en trois (3) composantes :

La Composante 1 (Infrastructure et services urbains) vise à élargir l'accès aux services dans les quartiers sous-intégrés et à assurer une meilleure intégration de ces derniers au tissu urbain. La composante 2 (Appui institutionnel et renforcement des capacités) vise à renforcer les capacités des municipalités et des autres parties prenantes de la gestion municipale. Enfin, la composante (Gestion, coordination, suivi et évaluation) assurera la mise en œuvre adéquate de l'ensemble des activités liées du projet en accord avec les directives de la Banque mondiale. Elle permettra de financer les coûts liés au fonctionnement et au renforcement des capacités de la CN-TIPPEE, au suivi social et environnemental, au suivi et à l'évaluation des projets, à la stratégie de communication du projet et aux audits.

Dans le cadre spécifique de la composante 2 (Appui institutionnel et services urbains), objet de ce mandat, (i) des contrats de ville ont été signés entre l'État et les Municipalités bénéficiaires, (ii) des études (diagnostic organisationnel et financier des villes concernées, étude sur la dynamique des PME, Plans de Développement Local, manuel de procédures financières et comptables des Municipalités, étude de faisabilité de financement des Collectivités Locales) ont été réalisées, (iii) d'autres études (Plans d'Aménagement Concertés des Quartiers – PACQ et Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain – SDAU) sont en cours d'élaboration et (iv) d'autres activités (Stratégie Nationale des Déchets Solides, renforcement des capacités des parties prenantes, etc.) sont prévues.

Afin de continuer la mise en œuvre desdites activités de ladite composante, il a été envisagé le recrutement d'un cabinet d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'Appui institutionnel et renforcement des capacités du Projet de Développement des Infrastructures Locales – phase 2 (PDIL2).

**I. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif de cette assistance est de créer toutes les conditions pour la réalisation, par la CN-TIPPEE, de toutes les activités validées dans les Plans de Travail et de Budgétisation Annuelles jusqu'à la fin du projet. Le cabinet d'AMO qui travaillera exclusivement pour le compte de la CN-TIPPEE devra faciliter la mise en œuvre efficace des activités prévues dans la composante 2 du PDIL2, tout en favorisant l'appropriation des processus qui y sont liés par les parties prenantes impliquées.

Le cabinet d'AMO aura pour missions d'apporter :

- une assistance technique pour la préparation, la gestion et le suivi de la mise en œuvre de la composante 2 du projet ;
- un appui et un conseil pour l'assistance aux acteurs impliqués (administrations sectorielles, Collectivités Locales, etc.) dans la mise en œuvre de leurs activités.

**II. ETENDUE DES SERVICES**

Le cabinet devra de façon spécifique assurer les missions suivantes :

- Assistance technique pour la préparation, la gestion et le suivi de la mise en œuvre de la composante 2 du projet
- appuyer la CN-TIPPEE dans la mise en place d'un système de management de la qualité et la définition des délais pour le pilotage de la composante 2 du projet ;
- appuyer la CN-TIPPEE dans la revue finale et la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités en gestion et de pilotage de la composante 2, y compris la mise en place d'outils de gestion et de pilotage ;
- appuyer à la préparation et à l'élaboration d'outils de gestion et de management de la composante 2 (plan de management de projet, tableaux de bord, etc.) ;
- assister la CN-TIPPEE dans :
  - o le suivi des activités de la composante 2 avec la proposition de recommandations en vue de s'assurer que son exécution se déroule dans de bonnes conditions dans le respect des contraintes de délais, de coûts et de qualité ;
  - o la gestion des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la composante 2 pour permettre à la CN-TIPPEE d'assurer une bonne coordination ;
  - o la prévention des risques en proposant des solutions et recommandations pour des améliorations ;
  - o le suivi global de la bonne exécution de chaque activité de la composante 2 dans les délais prévus et en cas de besoin la proposition des mesures correctives ;
  - o la planification et le suivi des actions prévues dans le plan de management des risques et contraintes de la composante 2.
- Initier, préparer et prendre part à toutes les activités (réunions, Comité technique et de Pilotage, ateliers, missions dans le cadre du suivi de l'exécution de ladite composante).

- Appui et conseil pour l'assistance aux parties prenantes impliquées (administrations sectorielles, Collectivités Locales, etc.) dans la mise en œuvre de leurs activités

- Faire une analyse critique et proposer éventuellement des mesures correctives sur la coordination et l'articulation des actions des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le contrôle, la supervision et le suivi des activités de la Composante 2 ;
- Apporter les conseils nécessaires et appuyer si nécessaire les parties prenantes dans la définition des termes de référence et des cahiers de charge des activités sous leur responsabilité ;
- Apporter les conseils nécessaires et appuyer les parties prenantes dans la finalisation des besoins spécifiques liées au renforcement de leurs capacités ;
- Appuyer les parties prenantes dans la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités, notamment dans la proposition des mécanismes de renforcement des capacités ;
- Appuyer les parties prenantes dans la sélection des prestataires dans le strict respect des procédures édictées par la CN-TIPPEE ;
- Appuyer le Maître d'Ouvrage dans le suivi et la gestion des contrats avec les différents prestataires impliqués dans la réalisation des activités ;
- Préparer, organiser et assurer le suivi de l'exécution des prestations ;
- Appuyer les parties prenantes dans l'évaluation des livrables (revue technique et contrôle qualité) et formuler des conseils ;
- Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions proposées par les prestations ;
- Renforcer les capacités dans la préparation, la gestion et le suivi de la mise en œuvre de la composante 2, des parties prenantes, notamment des agents pouvant assurer les missions dévolues au cabinet ;
- Préparer, organiser et animer le Comité de Pilotage et/ou Comité Technique des activités de la composante 2 ;
- Appuyer la mise en œuvre des recommandations de la composante 2 issues desdits Comités ;
- Assurer la rédaction des rapports, compte rendu des activités de la composante 2.

Le cabinet pourra être amené à assurer toute autre activité rentrant dans le champ de compétence ci-dessus défini.

**III. QUALIFICATION ET EXPERIENCE**

La Commission Nationale des TIPPEE invite les firmes de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services.

La firme/cabinet devra avoir :

- une expérience de cinq (5) ans dans le domaine d'AMO des projets de type comparable au PDIL2 ;
- de références de projets (**minimum 3**) similaires avec attestations de bonne exécution des prestations ;

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dans de l'IDA » datées de janvier 2011, Version Révisée en Juillet 2014, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives, relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un cabinet/une firme sera retenu (e) et consulté (e) à partir de la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dans de l'IDA – Version de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014" et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires **par courrier électronique à : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) et [fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org) ou par téléphone au n° (+241) 01 73 19 63 ou 04 12 45 45 aux heures suivantes : de 8h00 à 16h00 (heure locale).**

Les plis porteront la mention suivante : « **MANIFESTATION D'INTERET POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 2 DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – PHASE 2 (PDIL 2)** »

Les Manifestations d'intérêt (MI) écrites en français en Cinq (05) exemplaires (un (1) original et (4) quatre copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, **au plus tard le 27 mai 2019 à 12 heures 00.**

**Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)**

**Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117**

**BP : 22 Libreville/ Gabon**

**Tel : (+241) 01 73 19 63**

**E-mail : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) / [fmbongo@cntippee.org](mailto:fmbongo@cntippee.org)**